

## Comité d'Experts Spécialisé « Nutrition Humaine »

### Procès-verbal de la réunion des 14 et 15 mars 2018

Considérant le décret n° 2012-745 du mai 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Conclusions qui fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.

Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet ([www.anses.fr](http://www.anses.fr)).

#### **Mercredi 14 mars 2018**

##### **Etaient présent(e)s pour les dossiers à l'ordre du jour de ce PV :**

- Membres du Comité d'experts spécialisé  
Catherine Benneteau-Pelissero, Marie-Christine Boutron-Ruault (uniquement le matin), Olivier Bruyère, Blandine de Lauzon-Guillain, Anne Galinier, Emmanuelle Kesse-Guyot, Jean-François Huneau, Corinne Malpuech Brugère, François Mariotti (Président), Catherine Michel, Béatrice Morio-Liondore, Jara Perez-Jimenez, Sergio Polakof et Anne-Sophie Rousseau.
- Coordination scientifique de l'Anses

##### **Etaient excusé(e)s, parmi les membres du collectif d'experts :**

Catherine Atlan, Jean-Louis Bresson, Jean-Marie Renaudin, Luc Tappy et Stéphane Walrand.

#### **Jeudi 15 mars 2018**

##### **Etaient présent(e)s pour les dossiers à l'ordre du jour de ce PV :**

- Membres du Comité d'experts spécialisé  
Catherine Benneteau-Pelissero, Marie-Christine Boutron-Ruault (uniquement le matin), Blandine de Lauzon-Guillain, Anne Galinier, Emmanuelle Kesse-Guyot, Jean-François Huneau, Corinne Malpuech Brugère, François Mariotti (Président), Catherine Michel, Béatrice Morio-Liondore, Jara Perez-Jimenez, Sergio Polakof et Jean-Marie Renaudin (uniquement l'après-midi).
- Coordination scientifique de l'Anses

##### **Etaient excusé(e)s, parmi les membres du collectif d'experts :**

Catherine Atlan, Jean-Louis Bresson, Olivier Bruyère, Anne-Sophie Rousseau, Luc Tappy et Stéphane Walrand.

#### **Présidence**

François Mariotti assure la présidence de la séance pour les deux journées de réunion.



## 1. ORDRE DU JOUR

Les expertises ayant fait l'objet d'un achèvement et d'une adoption des conclusions sont les suivantes :

- 1. 2017-SA-0215** : Demande d'avis relatif à trois cas d'allergies à des compléments alimentaires contenant des produits de la ruche.
- 2. 2018-SA-0013** : Demande d'avis relatif à un cas d'allergie au complément alimentaire Nutrilin.

## 2. GESTION DES RISQUES DE CONFLITS D'INTERETS

Le résultat de l'analyse des liens d'intérêts déclarés à ce jour dans les DPI<sup>1</sup> et les dossiers ayant fait l'objet d'un achèvement et d'une adoption des conclusions, n'a pas fait apparaître des liens d'intérêts induisant un risque élevé de conflit d'intérêt.

Le président demande aux membres du CES de signaler un éventuel lien non déclaré ou non identifié après examen des DPI. Les experts n'ont rien à ajouter concernant les saisines à l'ordre du jour de ce PV.

## 3. SYNTHESE DES DEBATS, DETAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES

### 3.1. Validation des synthèses et des conclusions du CES des saisines suivantes

- 1. 2017-SA-0215** : Demande d'avis relatif à trois cas d'allergies à des compléments alimentaires contenant des produits de la ruche.

Le président vérifie que le quorum<sup>2</sup> est atteint avec douze experts sur dix-neuf experts ne présentant pas de risque de conflit d'intérêt.

La coordination du GT Nutriviligance présente une proposition de synthèse et conclusions du CES. Le document a été transmis à l'ensemble des experts du CES et fait l'objet de commentaires et de propositions de modifications. La coordination présente les parties concernées et procède à une relecture de la conclusion de chaque partie, pour validation par le CES.

Le CES « Nutrition Humaine » insiste sur la présence de pollens dans les produits de la ruche et rappelle aux personnes allergiques aux pollens ou ayant un terrain atopique de ne pas consommer ces produits.

Le président propose une étape formelle de validation avec délibération et vote. Il rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente. Les experts adoptent à l'unanimité les conclusions de l'expertise relative à la saisine n°2017-SA-0215.

- 2. 2018-SA-0013** : Demande d'avis relatif à un cas d'allergie au complément alimentaire Nutrilin.

Le président vérifie que le quorum<sup>3</sup> est atteint avec douze experts sur dix-neuf experts ne présentant pas de risque de conflit d'intérêt.

<sup>1</sup> DPI : Déclaration Publique d'Intérêts

<sup>2</sup> Le quorum se calcule sur la base du nombre d'experts total pouvant siéger eu égard au risque de conflit d'intérêt.



## Procès-verbal de la réunion du CES « Nutrition humaine » des 14 et 15 mars 2018

La coordination du GT Nutrивigilance présente une proposition de synthèse et conclusions du CES. Le document a été transmis à l'ensemble des experts du CES et fait l'objet de commentaires et de propositions de modifications. La coordination présente les parties concernées et procède à une relecture de la conclusion de chaque partie, pour validation par le CES.

Le président propose une étape formelle de validation avec délibération et vote. Il rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente. Les experts adoptent à l'unanimité les conclusions de l'expertise relative à la saisine n°2018-SA-0013.

---

<sup>3</sup> Le quorum se calcule sur la base du nombre d'experts total pouvant siéger eu égard au risque de conflit d'intérêt.